

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°CB2015

**CHARBON DE BOIS**  
Révision 11

Page 1/8  
Version du 14/09/2015

## Rubrique 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :	<i>Charbon de bois</i>
Description du produit :	Sac préemballé de Charbon de bois de 2 à 10 kg 20L et 50 L
Nom d'enregistrement :	Charbon de bois
No CE :	240-383-3

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées

Emplois prévus :	Combustible pour barbecue
Usages identifiés :	Utilisation pour barbecue, four
Usages déconseillés :	Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation de consommateur autre que celle indiquée ci-dessus.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :	CARBOBOIS Rue Wilmart 65 6200 CHATELLINEAU - BELGIUM
No du fournisseur (standard) :	0+32 (0)71.40.10.50
Courriel :	fds@carbobois.be

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centres antipoison :	070 245 245 (Belgique) 01.45.42.59.59 (ORFILA, france)
----------------------	---

## Rubrique 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :  
Aucun. Ce produit n'est pas classé dangereux

Classification selon les directives UE 67/548/CE et 1999/45/CE  
Aucun. Ce produit n'est pas classé dangereux

### 2.2. Éléments d'étiquetage :

Pictogramme :	Aucun
Mention d'avertissement :	Aucune
Mentions de danger :	Aucune
Conseils de prudence :	Aucun

### 2.3. Autres dangers :

Danger physiques / chimiques :	Aucun
Danger sur la santé :	Aucun
Danger pour l'environnement :	Aucun. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de Reach .

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°CB2015

CHARBON DE BOIS  
Révision 11

Page 2/8  
Version du 14/09/2015

## Rubrique 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances :

Ce produit est une substance.

Nom	CAS	CE	Enregistrement Reach	Concentration	Classification SGH / CLP
Charbon de bois		240-383-3	01-2119560590-41	100%	aucune

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases H

### 3.2. Mélanges :

Non Applicable.

## Rubrique 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours :

Inhalation : Aucune mesure particulière  
Contact avec la peau : laver au savon et à l'eau  
Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau,  
Ingestion : Rincer la bouche à l'eau

Conseils supplémentaires : NA

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme aigu ou différé

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun

## Rubrique 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de la poudre sèche, du CO2  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique au produit

### 5.3. Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

## Rubrique 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°CB2015

CHARBON DE BOIS  
Révision 11

Page 3/8  
Version du 14/09/2015

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection individuel.

## 6.1.2. Pour les secouristes

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuel.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ce produit n'est pas nocif pour l'environnement. Balayer et recueillir les produits avec des outils résistant à la chaleur.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit ne nécessite pas de matériel de confinement

## 6.4. Références à d'autres sections

Voir également rubriques 8 et 13

## Rubrique 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### 7.1.1. Manipulation

Aucune précaution particulière à prendre pour la manipulation

#### 7.1.2. Mesures d'hygiène

Se laver les mains au savon et à l'eau

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant comptes d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart de sources de chaleur et d'ignition

Stocker dans un endroit sec.

Pratiquer un flottage des stocks en pile

**Température de chargement / déchargement :** Ambiante

**Température de transport :** Ambiante

**Accumulateur de charges statiques :** NA

**Température de stockage :** Ambiante

**Pression de stockage :** Ambiante

**Récipient / Emballage adaptés :** Sac papier

**Matériaux et revêtements adaptés :** NA

**Matériaux et revêtements non adaptés :** NA

### 7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'utilisation particulière autre que combustible pour barbecue ou four

## Rubrique 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

# Fiche de données de Sécurité

**Produit :**  
FDS N°CB2015

**CHARBON DE BOIS**  
Révision 11

Page 4/8  
Version du 14/09/2015

## 8.1.1 Valeurs DNEL/DMEL

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée d'exposition	Valeur DNEL/DMEL
Cutanée	Salarié	Long terme / Effets systémiques	14.3 mg/kg pc/jour
Cutanée	Salarié	Long terme / Effets locaux	14.3 mg/kg pc/jour
Inhalatoire	Salarié	Long terme / Effets systémiques	10 mg/m3
Inhalatoire	Salarié	Long terme / Effets locaux	10 mg/m3
Cutanée	Population générale	Long terme / Effets systémiques	28.6 mg/kg pc/jour
Cutanée	Population générale	Long terme / Effets locaux	28.6 mg/kg pc/jour
Inhalatoire	Salarié	Long terme / Effets systémiques	10 mg/m3
Inhalatoire	Salarié	Long terme / Effets locaux	10 mg/m3
orale	Population générale	Long terme / Effets systémiques	2.86 mg/kg pc/jour

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaire varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager :

- Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient jamais dépassées.

### 8.2.2. Protection individuelle :

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation.

#### 8.2.2.1. Mesures d'hygiène du travail

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer..

Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

#### 8.2.2.2. Spécification détaillée des équipements de protection

##### Protection respiratoire

Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat de protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant – Matériel à filtre de type A. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN136, EN 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN143 et 149 sur les filtres.

##### Protection des mains

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°CB2015

CHARBON DE BOIS  
Révision 11

Page 5/8  
Version du 14/09/2015

Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés.

**Protection des yeux :** Le port de lunette de sécurité est recommandé.

**Protection de la peau et du corps :** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements.

### 3.2.3. Mesures d'ordre environnemental :

Voir rubriques 6, 7, 12 et 13

## Rubrique 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur indiqué en rubrique 1.

### 9.1. Informations sur les propriétés chimiques essentielles :

Aspect	:	Blocs solides et poudre
Couleur	:	noire
Odeur	:	sans odeur
Température d'auto-inflammation	:	>240 °C
pH	:	N/A
Solubilité dans l'eau	:	pratiquement insoluble
Log Pow	:	<0.3 à 1.474 (à 25°C et pH 5.5)

## Rubrique 10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :	Voir sous-rubriques ci-dessous
10.2. Stabilité chimique :	Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.
10.3 Possibilité de réaction dangereuse:	Ne devrait pas se produire
10.4. Conditions à éviter :	Eviter les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition (voir également la Rubrique 7).
10.5. Matières incompatibles:	NA
10.6. Produits de décomposition dangereux :	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme ; Oxydes de carbone. (voir également la Rubrique 7).

## Rubrique 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Substances

Toxicité Aigüe par inhalation : CL50 > 4.97 mg/l

# Fiche de données de Sécurité

**Produit :**  
FDS N°CB2015

**CHARBON DE BOIS**  
Révision 11

Page 6/8  
Version du 14/09/2015

**Sensibilisant :** Non sensibilisant (souris)  
**Irritant :** Non irritant (lapin)

**Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Sur la base de l'évaluation de différents tests, la substance est considérée comme non mutagène.

**Cancérogénicité :**

Aucune donnée disponible

**Toxicité sur la reproduction :**

Aucune donnée disponible

**Lactation :**

Aucune donnée disponible

**11.1.2. Mélanges**

N/A

## Rubrique 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

**12.1 Toxicité :**

Effets éco-toxicologiques : La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité et bioaccumulation

**12.2. Persistance et dégradabilité :**

Aucune biodégradabilité (selon les critères de l'OCDE)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

faible bioaccumulation

**12.4. Mobilité dans le sol :**

NA

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :**

Données non disponibles

**12.6. Autres effets néfastes :**

Données non disponibles

## Rubrique 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ce produit n'est pas dangereux

## Rubrique 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (ADR/RID) :** Non réglementé pour le transport terrestre.

**MER (IMDG) :** Non-hazardous Carbon-Charcoal (IMDG Code SP 925):

☐ Carbons that pass the tests for self-heating ( UN Manual of Tests and Criteria):

○ 100mm sample cube do not undergo dangerous self-heating (60°C rise in temp over the oven temp within 24hrs) at test temperature of 140°C then the substance is not dangerous IMO 4.2.

○ Certificate from a laboratory accredited by the competent authority.

## Rubrique 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°CB2015

**CHARBON DE BOIS**  
Révision 11

Page 7/8  
Version du 14/09/2015

## STATUT REGLEMENTAIRES ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Conforme aux exigences nationales / régionales suivantes en matière d'inventaire chimique :  
IECSC, PICCS, ENCS, DSL, AICS, KECI, TSCA

### 15.1. Règlements / législation particulières a la substance ou aux mélange en matière de sécurité, de sante, d'environnement

Règlement 1907 / 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances  
Règlement (CE) n° 1272/2008 [règlement CLP]

Lois et Réglementation nationales :

- Installations classées, sites enregistrés et autorisés : 1520 (dépôt de charbon de bois)

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Information REACH : une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances qui composent ce produit ou pour le produit lui-même.

## Rubrique 16 AUTRES INFORMATIONS

REFERENCES : Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes : résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseurs, dossiers produits du CONCAWE, publication d'autres associations industrielles tels que le consortium européen REACH des solvant hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program et d'autre sources de façon appropriées.

Acronymes	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non Etabli
AICS	Inventaire Australien des Substances Chimiques
DSL	Domestic Substance List (CANADA)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ENCS	Existing and new chemical substances (inventaire japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes
LEL	Lower Explosive Limit
UEL	Upper Explosive Limit
NDSL	Non-domestic substances list
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques
VLE	Valeur limite d'exposition
VME	Valeur moyenne d'exposition
TSCA	Toxic Substances Control Act

### LISTE DES PHRASES DE RISQUES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES 2 ET 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

N/A

## Fiche de données de Sécurité

---

**Produit :**  
FDS N°CB2015

**CHARBON DE BOIS**  
Révision 11

Page 8/8  
Version du 14/09/2015

---

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT**

N/A

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE :**

Fiche de données de sécurité mise à jour conformément aux disposition de l'annexe 2 de REACH (règlement CE n° 453/2010).

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux recommandations de la Communauté Européenne et de la réglementation française.

Se rapprocher de la filiale locale pour son adaptation aux exigences nationales spécifiques.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les préconisations liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Paragraphe 15 : conditions de transport par mer. Rubrique 3 : Suppression de la classification DSD.